

Modalités du débroussaillage

Règles de suppression des arbres et de mise à distance des houppiers des arbres entre eux



-  dans un rayon de 25 m autour des constructions, chantiers ou installations de toute nature, suppression des arbres résineux ou coupe de leurs branches, afin que les houppiers des arbres résineux conservés soient distants entre eux d'au moins 3 m
-  dans un rayon de 25 m autour des constructions, chantiers ou installations de toute nature, suppression des arbres, toutes essences confondues, ou coupe de leurs branches, afin que les houppiers des arbres conservés soient distants entre eux d'au moins 3 m et
- au delà de 25 m et jusqu'à 50 m des constructions, chantiers ou installations de toute nature, suppression des seuls arbres résineux ou coupe de leurs branches, afin que les houppiers des arbres résineux conservés soient distants entre eux d'au moins 3 m